

Bruxelles, le 11 juillet 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Enseignement supérieur – Test d'orientation du secteur de la santé 2016

1250 étudiants ont passé le test d'orientation du secteur de la santé du 4 juillet

Sur 1408 inscrits au test d'orientation du secteur de la santé (TOSS) organisé le 4 juillet dernier, 1250 se sont présentés et ont passé l'épreuve. Ils obtiennent l'attestation de participation obligatoire pour l'inscription aux études de médecine ou de dentisterie en Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour eux comme pour les autres candidats potentiels, le TOSS 2016 pourra encore être passé le 5 septembre prochain.

Le jury du test d'orientation du secteur de la santé s'est réuni ce 11 juillet 2016. Il a validé la participation et les résultats des étudiants ayant passé la première des deux éditions du TOSS de l'année 2016, qui avait lieu le 4 juillet dernier.

Parmi les 1408 inscrits à cette édition, 1250 s'y sont effectivement présentés. **La participation est donc en baisse** par rapport aux années précédentes (1400 étudiants en juillet 2015 et 1714 étudiants en juillet 2014) d'autant que le TOSS concernait cette année les candidats aux études de 1^{er} cycle en sciences dentaires, en plus de celles en sciences médicales. La baisse ne pourra toutefois être définitivement confirmée que lorsque le taux de participation au test de septembre sera connu.

En termes de résultats, les grandes tendances déjà dégagées les années précédentes se confirment. Elles montrent notamment que **les langues (français, anglais), la chimie et les mathématiques sont davantage maîtrisées que la biologie ou que la physique**. Le tableau suivant donne le pourcentage des étudiants ayant atteint ou dépassé la moyenne de 10/20 par matière ; 12 % des candidats ayant obtenu une moyenne globale supérieure ou égale à 10/20.

	Mathématiques	Anglais	Biologie	Physique	Français	Chimie	Global
% ≥ 10/20	21 %	37 %	16 %	5 %	53 %	20 %	12 %

Chaque participant au test pourra **consulter en ligne le détail de ses propres performances** sur son espace personnel, accessible via le site web de l'ARES. Au-delà du test, le TOSS fait en effet partie d'un dispositif plus global d'accompagnement des étudiants en sciences de la santé. Son objectif consiste à permettre à ces derniers d'**évaluer leur maîtrise des prérequis** aux études envisagées et de prendre part, si nécessaire, à des **activités de remédiation** adaptées.

Les 1250 candidats **obtiennent par ailleurs tous leur attestation de participation effective au test, nécessaire pour l'inscription** aux études de médecine ou de dentisterie.

Le TOSS est organisé sous l'égide de l'ARES simultanément dans les cinq universités de la Fédération Wallonie-Bruxelles organisant les études concernées : UCL, ULB, ULg, UMONS et UNamur. Appliqué depuis 2013 au 1^{er} cycle en sciences médicales et depuis cette année au 1^{er} cycle en sciences dentaires, il sera également **applicable pour l'accès aux études de 1^{er} cycle de sciences vétérinaires dès l'année académique 2017-2018**.

Pour rappel, **toute personne qui souhaite s'inscrire cette année pour la première fois au 1^{er} cycle des études de médecine ou de dentisterie** en Fédération Wallonie-Bruxelles **doit obligatoirement passer le TOSS**. Fournir l'attestation de participation effective au test lors de l'inscription compte en effet parmi les conditions d'accès aux études visées.

Il sera encore possible de **(re)passer le test le 5 septembre 2016**. Les **inscriptions sont ouvertes jusqu'au lundi 29 août 2016 à minuit** et se font exclusivement en ligne à l'adresse : <http://toss.ares-ac.be>.

CONTACTS :

Presse francophone :

Prof. Gustave Moonen, Jury du test d'orientation du secteur de la santé / T. +32 475 91 95 73 / g.moonen@ulq.ac.be
Benjamin Stewart / T. + 32 2 225 45 04 / benjamin.stewart@ares-ac.be

Presse néerlandophone :

Daniel van Steenberghe, Expert pour le jury du test d'orientation du secteur de la santé / T. +32 2 647 95 39 / daniel.vansteenbergh@skynet.be

L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) est la fédération des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Organisme d'intérêt public, elle est chargée de soutenir ces établissements dans leurs missions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité. Elle fédère 6 universités, 20 hautes écoles, 16 écoles supérieures des arts et 86 établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale dont elle organise la concertation et pour lesquels elle promeut les collaborations à l'échelle nationale et internationale. En tant que couple unique, l'ARES assure au secteur de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles une coordination globale.

Pour en savoir plus : www.ares-ac.be